



AVIS PUBLIC

Avis vous est, par les présentes, donné par Denis Ouellet, directeur général de la MRC de Témiscouata, qu'une assemblée publique de consultation sur les projets de règlement **02-10-61**, **02-10-62** et **02-10-63** modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (Règlement 02-10), se tiendra comme suit :

Date : 21 novembre 2024
Lieu : Salle du conseil de la MRC de Témiscouata
5, rue Hôtel-de-Ville, Témiscouata-sur-le-Lac, Québec
Heure : 13h00

L'assemblée publique aura pour objet d'expliquer les modifications proposées au schéma d'aménagement et de développement révisé par le biais de ces projets de règlement, ainsi que d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les modifications proposées.

Résumé des modifications

02-10-61

Agrandir l'affectation Agroforestière à partir de l'affectation de Villégiature sur le territoire de la Ville de Dégelis ;
Modifier la Carte des grandes affectations du sol.

02-10-62

Retrancher 50 hectares de l'affectation Agricole I pour agrandir l'affectation Agricole II sur le territoire de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata ;
Retirer la distance séparatrice de 625 mètres entre les affectations Urbaines et les nouvelles implantations résidentielles dans les aires d'affectations Agricole II ;
Modifier la Carte des grandes affectations du sol.

02-10-63

Agrandir l'affectation de Villégiature à partir de l'affectation Agroforestière le long de la route du Lac-Baker jusqu'à l'intersection de la route 289 sur le territoire de la municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande ;
Modifier les affectations Agricole I et Agricole II pour les remettre en affectation Agroforestière pour respecter les décisions 409613 et 367757 de la CPTAQ accordant l'exclusion de certains lots de la zone agricole permanente sur le territoire de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac ;
Modifier la Carte des grandes affectations du sol.

Les projets de règlement 02-10-61 ; 02-10-62 et 02-10-63 sont disponibles pour consultation au bureau de votre municipalité et au bureau de la MRC de Témiscouata au 5, rue Hôtel-de-Ville, Témiscouata-sur-le-Lac durant les heures d'ouverture.

Donné à Témiscouata-sur-le-Lac, ce cinquième jour du mois de novembre deux mille vingt-quatre.


Denis Ouellet, Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(Consultation publique-02-10-61 ; 02-10-62 ; 02-10-63)

Je, soussigné, greffier-trésorier, résidant à Saint-Honoré-de-Témiscouata

certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux
endroits désignés par le Conseil, entre 15h et 17 heures de l' après-midi
-midi, le 5^e jour de novembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e
jour de novembre de l'an deux mille vingt-quatre

Signé : [Signature]

Titre : Directrice Générale / greffière-trésorière